Parcours Viosne secteur de Montgeroult – Boissy l'Aillerie

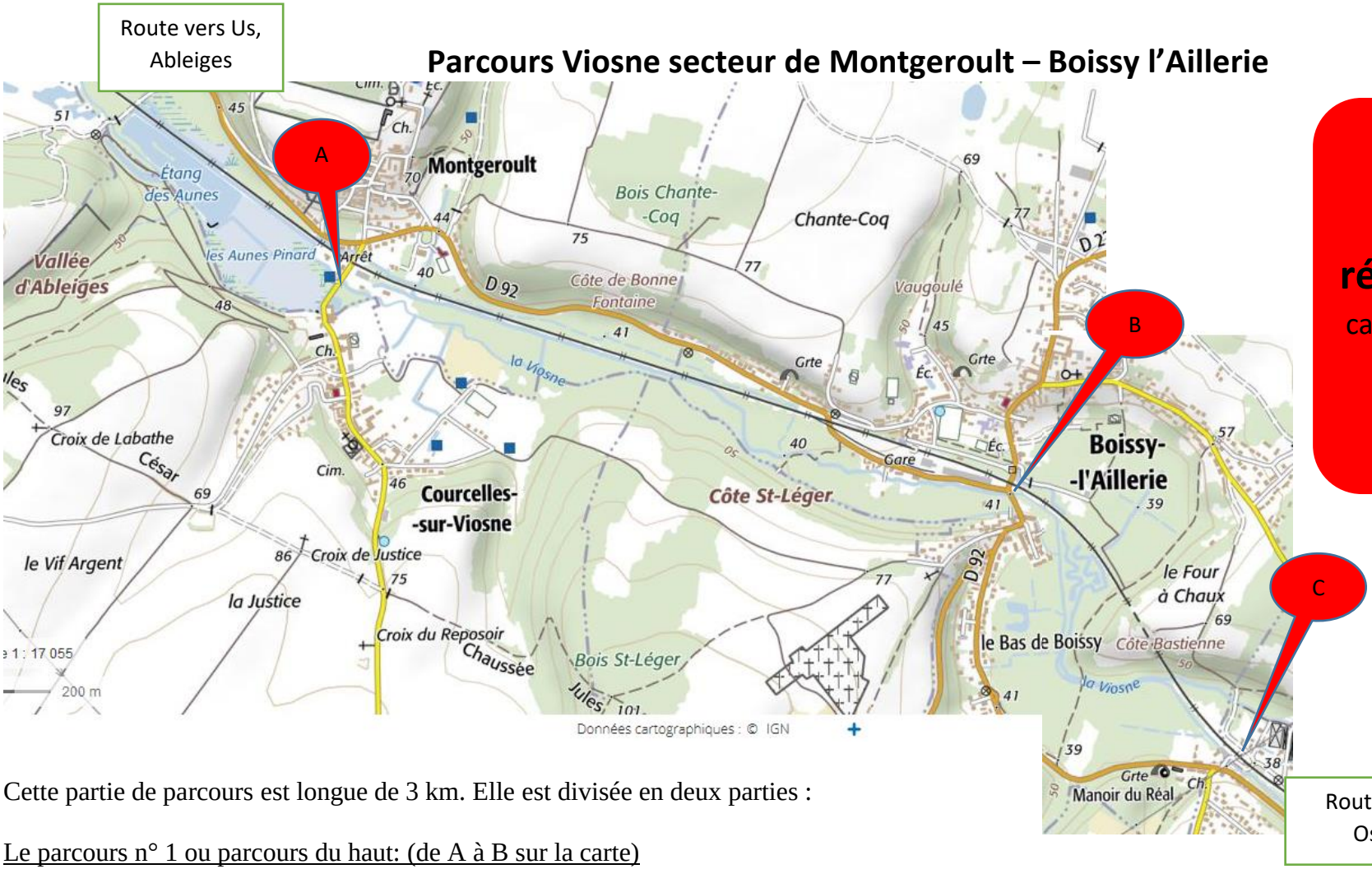

PAS de réciprocité EHGO, carte la Truite Ussoise et Environs obligatoire

Cette partie de parcours est longue de 3 km. Elle est divisée en deux parties :

<u>Le parcours n° 1 ou parcours du haut: (de A à B sur la carte)</u>

- ➔ De l'aval du moulin de Montgeroult à l'amont du moulin de Boissy l'Aillerie soit 1,8km environ : Sur cette section de parcours, les conditions de pêche sont les mêmes qu'à Us, Chars… (2 jours de pêche maximum par semaine sur l'ensemble du parcours ; pas de pêche les vendredis ; 5 truites maximum par jour).

<u>Le parcours n° 2 ou parcours du bas: (de B à C sur la carte)</u>

- ➔ De l'aval du moulin de Boissy l'Aillerie au lieu dit "le Réal" limite des communes de Boissy l'Aillerie et d'Osny soit 1,2km environ. Sur cette section de parcours, la pêche est ouverte tous les jours de la semaine et il n'y a pas de limite de nombre de jours de pêche. Seul le quota de 5 truites par jour est maintenu.